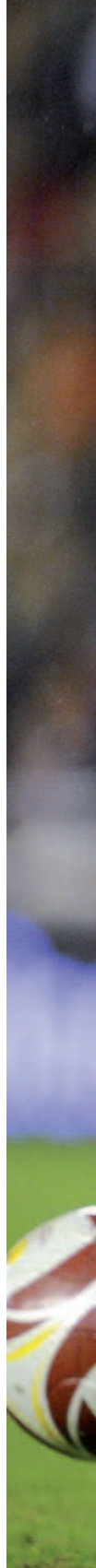


03

COMME LE SOUHAITAIT LA LFP, L'UEFA ADOPTE LE PRINCIPE DU FAIR-PLAY FINANCIER

- 3.1 LE FAIR-PLAY FINANCIER DES CLUBS :
POUR UNE ÉQUITÉ DES COMPÉTITIONS EUROPÉENNES** 30
- 3.2 LES CRITÈRES À RESPECTER** 31





3.1 LE FAIR-PLAY FINANCIER DES CLUBS : POUR UNE ÉQUITÉ DES COMPÉTITIONS EUROPÉENNES

Sous l'impulsion de L'EPFL et de la LFP, qui utilise un contrôle de gestion pour ses clubs depuis près de 20 ans et qui se bat depuis des années pour le généraliser à l'ensemble des clubs européens, l'UEFA a adopté le concept du "Fair-Play financier".

La première réunion du panel de contrôle financier au niveau européen, qui s'est tenue le 11 novembre 2009 à Nyon, marque la création d'un organe supranational de contrôle de gestion des clubs. Ce panel, présidé par M. Jean-Luc Dehaene et composé de personnalités indépendantes et renommées issues du monde de la finance et du droit dont le Français M^e Yves Wehrli, s'appuiera sur les compétences de ses membres pour faire appliquer le Fair-Play financier au niveau des compétitions européennes.

Le concept de Fair-Play financier et la création du Panel de contrôle sont l'aboutissement d'un engagement fort du président de l'UEFA, Michel Platini, soutenu de longue date par la Ligue de Football Professionnel. Ce panel aura pour mission de vérifier que les clubs disputant les compétitions européennes remplissent bien tous les critères permettant de garantir l'équité sportive des compétitions européennes. A cet effet, ce concept stipule que pour figurer dans les compétitions UEFA, un club ne peut dépenser plus d'argent qu'il n'en génère, afin d'éviter les "victoires à

crédit" (cas d'un club surendetté ou vivant sur d'hypothétiques rentrées d'argent ou dont l'équilibre des comptes proviendrait systématiquement de sources non récurrentes, de type mécénat). Ce dispositif viendra en complément du système de licence UEFA, déjà en place, dont l'application est déléguée à chacune des fédérations nationales et aura pour conséquence de réduire les inégalités financières artificielles entre clubs européens.

La France, avec sa commission DNCG instaurée par la loi du 16 juillet 1984, est un des précurseurs européens dans le domaine du contrôle financier des clubs et du respect de l'équité et de l'intégrité de ses compétitions au niveau national. Bien que les modalités pratiques d'intervention du panel européen ne soient pas encore précisément définies, il est certain que le contrôle strict exercé par la DNCG et les efforts de transparence demandés par la Ligue de Football Professionnel auprès des clubs français sera de nature à mieux les préparer aux contrôles et aux exigences du Panel.

3.2 LES CRITÈRES À RESPECTER

Voici les mesures qui seront proposées et les règles que le panel de contrôle sera chargé de faire respecter aux quelque 250 clubs engagés dans les coupes européennes en début de saison (Ces mesures seront adaptées à la taille des clubs selon des seuils restant à définir) :

- La règle de l'équilibre financier sur 3 ans (un club ne peut pas dépenser plus qu'il ne gagne);
- L'absence d'arriérés de salaires et de dettes sur transferts;
- La surveillance des flux de trésorerie, qui sera au cœur du Fair-Play financier;
- Le contrôle de l'endettement global;
- La maîtrise de la masse salariale;
- La limitation du nombre de joueurs professionnels;

- La régularisation de la situation des jeunes joueurs;
- La régularisation de la situation des joueurs prêtés;
- Idée UEFA à l'étude : favoriser et récompenser les clubs qui se comportent bien avec un mécanisme de redistribution aux "bons" clubs des sommes devant revenir aux "mauvais" clubs.

En fonction du respect ou non de ces critères, le panel de contrôle de gestion aura la possibilité de sanctionner les clubs fautifs. Il aura à sa disposition différents outils tels que l'avertissement, le retrait de point, le match à huis clos, la suspension de joueurs, la disqualification d'une compétition européenne, le retrait de la licence UEFA ou l'exclusion du club pour une compétition future.

Composition du panel

Président : Jean-Luc DEHAENE (Belgique)
Jacobo BELTRÁN (Espagne)
Egon FRANK (Allemagne)
Umberto LAGO (Italie)
Johan LOKHORST (Pays-Bas)
Brian LOMAX (Angleterre)
Petros MAVROIDIS (Grèce)
Brian QUINN (Ecosse)
Yves WEHRLI (France)





De gauche à droite, Jan Figel (Commissaire européen), Senes Erzik (vice-président de l'UEFA), Karl-Heinz Rummenigge (président de l'ECA) et Frédéric Thiriez

LE DISCOURS DE FRÉDÉRIC THIRIEZ DEVANT LA COMMISSION EUROPÉENNE

La LFP a multiplié les interventions afin de convaincre le monde du football de l'importance d'un contrôle de gestion européen. A titre d'exemple, voici le discours de Frédéric Thiriez du 17 septembre 2009 devant la Commission européenne.

J'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui à vous en tant que Vice-Président de l'EPFL.

Le football européen est en train de vivre un moment important de son histoire. Un moment important pourquoi ? Parce que dans un même temps, nous sommes en train d'assister à une prise de conscience et à une prise de décision.

Prise de conscience comme en Angleterre, qui a

décidé avant-hier d'adopter un contrôle de gestion pour ses clubs. C'est la régulation nationale, comme elle fonctionne déjà depuis plus de 10 ans en France, mais aussi en Allemagne, et dans d'autres pays comme la Belgique, les Pays-Bas ou encore la Suisse, l'Autriche et d'autres encore.

Je tiens ici à vous rappeler le rôle joué par l'EPFL dans cette prise de conscience. Ce travail s'est exprimé à travers la Déclaration des Principes sur

l'avenir du football professionnel en Europe. Cette Déclaration a constitué un document historique fixant les priorités et les engagements communs des ligues européennes, notamment dans le domaine financier.

A cet effet, une Task Force sur la Gouvernance financière au niveau national a été rapidement mise en place aboutissant à un rapport de synthèse reflétant son remarquable travail, et qui vous sera distribué aujourd'hui.

Prise de décision au Conseil stratégique de l'UEFA. C'était le 2 septembre dernier, puis au Comité exécutif il y a 48h. Sûrement aurait-il été plus commode de se contenter de belles paroles, mais toutes les familles du football européen, unanimes, sont passées à l'acte. Les ligues, les clubs, les joueurs, les fédérations, unis dans un même élan salvateur, ont adopté le principe d'un Fair-Play européen. C'est la régulation internationale. Et aujourd'hui, devant vous, je tiens à vous adresser mes plus vifs remerciements pour soutenir et légitimer cette démarche.

Pour reprendre les mots de Michel Platini, le président de l'UEFA, "le Fair-Play financier est crucial pour la pérennité financière du football européen". Karl-Heinz Rummenigge, président de l'Association européenne des clubs et ancien immense joueur comme Michel Platini, a quant à lui salué un accord destiné, je cite, à "guérir le football". Je veux ici, au nom de l'EPFL, le remercier pour sa contribution.

C'est une avancée décisive qui signifie davantage d'équité dans les compétitions et une plus grande transparence dans les comptes des clubs. Aujourd'hui, devant vous, je parlerai d'une nouvelle donne, d'un New Deal du football !

Bien qu'il ne soit pas une activité économique comme une autre - c'est la spécificité du sport - le

football n'échappe pas aux réalités de l'économie, et donc aux effets de la crise financière. Il y a aujourd'hui, ici et là, des endettements et des déficits vertigineux. Dans une même compétition on trouve des clubs gérés de manière transparente et rigoureuse, et d'autres dangereusement endettés et chroniquement déficitaires. De sorte qu'aujourd'hui, l'équité sportive n'est plus assurée. Le Fair-Play financier, que l'ensemble du monde sportif appelle de ses vœux, c'est la garantie de protéger les clubs ainsi que les compétitions.

Protéger les clubs car le principe de base énoncé par Michel Platini est simple : on ne peut pas de façon répétée dépenser plus que ce qu'on gagne.

Protéger les compétitions car l'équilibre financier est nécessaire à l'équilibre sportif donc à l'intérêt de la compétition. Mais aussi à sa continuité même : un club qui démarre la compétition doit garantir qu'il peut aller jusqu'au bout sans faire défaut.

Enfin, il faut que nous mettions tout en œuvre pour lutter contre les excès. Ils ne sont pas compréhensibles pour notre public. Ils ne donnent pas le bon exemple. La place du football dans la société, son rôle social, sa fonction universelle, nous oblige à faire toujours plus et mieux.

Il faut saluer ici les efforts de toutes les parties prenantes, EPFL, ECA, et UEFA pour faire en sorte que ce projet prenne corps. Du reste, l'organisation de cette conférence est bien le signe de cette prise de conscience et de cette volonté d'aller de l'avant.

Le Fair-Play financier constitue un progrès considérable, mais nous avons encore du pain sur la planche dans les mois qui viennent.

Il s'agit pour les clubs d'être en mesure d'honorer leurs engagements, y compris envers les autres

clubs. On sait aujourd'hui que certaines indemnités de transferts ne sont pas payées ou payées avec retard, ainsi d'ailleurs que les rémunérations de certains joueurs.

La solution passe notamment par la rationalisation des dépenses. La maîtrise de la masse salariale par la limitation du nombre des joueurs sous contrat est une des pistes que nous devons examiner.

Le Fair-Play financier passe également par le contrôle de la dette et une capitalisation suffisante des clubs. Pour ce faire, il faut une discipline financière forte et une transparence financière totale.

Le Fair-Play financier doit aussi encourager les clubs à investir sur le long terme dans les infrastructures et la formation, et favoriser l'arrivée de "bons" investisseurs.

Bref, il s'agit donc d'un progrès considérable, décisif vers plus d'équité dans les compétitions européennes. L'équilibre financier est nécessaire à l'équilibre sportif. La vérité est que le football est une affaire trop sérieuse pour être laissée au libre jeu des forces aveugles du marché !

Le Fair-Play financier, c'est la mise en place d'un certain nombre de règles financières pertinentes et applicables à tous les clubs participant à une compétition européenne, ainsi que d'organismes de contrôle et de sanctions. Sur ces deux points, nous allons travailler avec l'UEFA et les clubs.

Tout d'abord, la règle de l'équilibre financier à 3 ans : un club qui serait en déficit d'exploitation, c'est-à-dire qui aurait dépensé plus qu'il n'a eu de recettes, disposerait alors de 3 saisons pour rétablir l'équilibre.

Il pourrait rétablir l'équilibre, soit en augmentant ses

recettes, soit en diminuant ses dépenses, soit en bénéficiant de l'apport de ses actionnaires, soit par une combinaison de ces trois solutions.

La question du niveau de l'apport des actionnaires doit encore faire l'objet de discussions et de réflexion afin de lutter contre les apports abusifs, mais sans décourager les bons investissements dans le football.

Au-delà de la règle de l'équilibre financier à 3 ans, un certain nombre de mesures concrètes et de ratios financiers, classiques dans la vie des affaires, sont actuellement étudiés, car il n'y a pas de raison que le football ne modernise pas lui-aussi son approche de gestion.

Ces mesures concernent aussi bien les retards de paiement, la limitation de la masse salariale, le niveau d'endettement maximal, le nombre de joueurs sous contrat et le nombre de joueurs prêtés.

Des ratios propres à l'activité footballistique doivent être également créés : on pourrait par exemple définir un niveau d'endettement maximal tolérable en fonction des revenus ou des fonds propres du club.

On pourrait aussi limiter la masse salariale à 65% des revenus du club, limiter à 25 le nombre de joueurs professionnels sous contrat, et par contre ne pas limiter les joueurs en formation.

En ce qui concerne les joueurs prêtés, leur situation doit être clarifiée, et leur nombre éventuellement limité à 3 par exemple.

Évidemment, pour un bon contrôle de ces critères, la situation de trésorerie devra être suivie afin de s'assurer que les clubs disposent des moyens financiers suffisants pour couvrir leurs besoins de trésorerie.

Le Fair-Play financier sera confié à un Panel d'experts de 12 membres indépendants, composé des meilleurs juristes et experts-financiers. Ce panel sera présidé par une personnalité européenne de renom, puisqu'il s'agira de l'ancien Premier ministre Belge, Monsieur Jean-Luc Dehaene.

Le Panel doit garantir l'application des procédures qui seront fixées, et assurer une surveillance permanente de la situation financière des clubs.

Par ailleurs, toute règle doit être assortie d'une sanction en cas de non-respect. Un arsenal disciplinaire adapté doit être créé. Le barème pourra aller de l'amende à la suspension des compétitions européennes en cas de récidive.

L'entrée en vigueur sera progressive sur une période transitoire de 3 ans, afin que le dispositif soit complètement en vigueur pour la saison 2012/2013.

Dans l'immédiat et dans les 9 prochains mois au plus tard, tous les acteurs concernés sont chargés de finaliser les procédures au sein de l'UEFA.

Il faudra notamment approfondir l'articulation entre le Panel européen et le système existant d'octroi de la licence UEFA par les fédérations nationales. A terme, à mon avis, le Panel ne doit pas seulement être un organe de supervision, mais doit aussi être une Commission d'octroi d'une super-licence européenne pour les clubs qualifiés en Champion's League et en Europa League.

Dans le respect du principe de subsidiarité, en revanche, seules les Liges et les Fédérations seraient chargées du contrôle financier pour les championnats nationaux.

N'oublions pas que ce cercle vertueux créera les

conditions pour attirer de nouveaux investisseurs de qualité, car ils seront rassurés par le sérieux et l'encadrement de la gestion des clubs.

Un défi nous est lancé. Relevons-le pour imposer une nouvelle discipline et une nouvelle éthique dans le football.

Vous le voyez, l'objectif est ambitieux. Mais pour que le dispositif prévu soit réellement efficace et dissuasif, j'en appelle, Mesdames et Messieurs de la Commission européenne à votre soutien, j'allais dire à votre protection. Ce soutien est indispensable pour que puisse prospérer en Europe un modèle sportif fidèle aux valeurs fondamentales et aux vertus universelles du sport que nous entendons promouvoir. Les institutions sportives peuvent peu de choses sans le soutien de l'institution politique.

Je le disais tout à l'heure, c'est le moment ou jamais, compte tenu du contexte économique pour construire ce nouveau modèle européen basé sur une gestion saine. Ceci permettra d'assurer la pérennité de nos clubs.

Au-delà, mais cela relève des Etats, il nous faudra œuvrer pour diminuer les écarts entre les législations nationales sociales, fiscales et en matière de sponsoring.

Tous les acteurs du football professionnel en sont convaincus. Je voudrais que vous le soyez également. Le football a aujourd'hui besoin de voir ses initiatives encouragées même si ses efforts peuvent, en apparence, donner le sentiment de heurter certains principes liés au libéralisme.

En réalité, l'autorégulation, au plan national comme international, vise simplement à redonner au sport toute sa crédibilité. C'est l'avenir même du football et de l'ensemble de ses acteurs qui en dépend.